



cautionnaire actionné sur dette effacée

Par **riley65**, le **26/11/2011** à **11:05**

Bonjour,

En 2000 j'ai aménagé avec mon ex compagne puis j'ai quitté le domicile conjugal en 2004, mon ex compagne est restée dans le logement avec nos deux enfants.

Je n'ai pas informé mon ex propriétaire que je souhaité me désolidariser de la caution
En 2009 mon ex compagne n'a plus fait face aux loyers (5 mois impayés), parallèlement elle a été relogée par un bailleur social fin 2009 , a également déposé un dossier de surendettement a la banque de France qui en 2011 a effacée toutes ses dettes et notamment la dette de loyer.

Pourtant il y a deux mois j'ai reçu de la part d'un huissier envoyé par mon ex propriétaire une saisie pour le paiement des 5 mois de loyer impayés en 2009.

La dette n'a t elle pas été effacée totalement, suis vraiment redevable de cette dette?
J'ai un doute également sur la légalité du bail signé de l'époque et surtout sur le formalisme de l'énoncé de la caution que je n'est jamais renouvelée officiellement depuis 2004.

Merci pour vos informations